

Dossier de presse
Le 28 novembre 2017



**RENDONS À LA NATURE
CE QU'ELLE NOUS A DONNÉ**

Ville de Papeete
Grand projet d'assainissement
collectif des eaux usées



www.ville-papeete.pf



COMMUNIQUÉ de PRESSE du 28 novembre 2017

**NOUVELLE EXTENSION DES RÉSEAUX DE COLLECTE
DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE PAPEETE**

Un financement du X^{ème} FED (Fonds Européen de Développement)

Depuis plus de 10 ans, la commune de Papeete a initié l'instauration de son service d'assainissement collectif des eaux usées. Une démarche indispensable et une priorité de la commune pour favoriser le développement économique, social et environnemental en améliorant le cadre de vie de la population de l'agglomération de Papeete.

Depuis 2006, la Ville de Papeete s'attache à développer son service d'assainissement collectif des eaux usées, une démarche initiée suite à la loi statutaire de 2004 qui transférait cette compétence aux communes et implique une mise en place du service public de l'assainissement d'ici 2024.

Depuis, ce sont près de 10 km de réseaux de collecte des eaux usées qui ont été posés sur la plaine littorale de Papeete permettant le raccordement de 600 abonnés. C'est aussi une station d'épuration Te Ora No Ananahi, innovante, évolutive et respectueuse de l'environnement et son émissaire qui a ont été construits et mis en service en septembre 2016.

A présent, la Ville de Papeete avec la collaboration du Pays s'apprêtent à lancer une nouvelle extension de ses réseaux de collecte des eaux usées. Financée par le X^{ème} FED (Fonds Européen de Développement), à hauteur de 2 milliards de francs, ce sont ainsi 7 km de réseaux supplémentaires qui seront posés d'ici 2019, essentiellement entre le centre Vaima et le quartier Paofai. Cette extension prévoit la construction de trois nouveaux postes de refoulement, un poste de relevage et 210 tabourets de branchement afin de relier les futurs usagers du réseau. Cette dernière phase vient compléter la zone 1 de Papeete définie par le schéma directeur des eaux usées. Il convient de préciser que le X^{ème} FED finance également la maîtrise d'œuvre permettant le suivi efficace de ces travaux.

Cette fois encore, la Ville de Papeete et le Pays s'attacheront à limiter les nuisances et les problèmes de trafic routiers causés par ces travaux. Comme pour les précédents chantiers, les travaux seront effectués majoritairement de nuit en limitant au maximum les ouvertures de tranchées grâce à l'utilisation de technologies de pointe.

Quelques chiffres

- 17 km de réseaux de collecte des eaux usées d'ici 2019 sous les voies communales et territoriales
- Un investissement total de 6,5 milliards de F.CFP
- Plus de 10 ans d'études et de travaux
- Environ 1200 abonnés raccordables d'ici 2019

Le projet en quelques dates

- 2006 : Démarrage des travaux de la Zone Pilote (zone du marché et de l'hôtel de ville)
- 2008 : Création de la SEML Te Ora No Ananahi,
- 2012 : Démarrage des travaux des réseaux de collecte de Fare Ute au Centre Vaima
- 2014 : Pose de la première pierre de la station d'épuration de Papeete
- 2016 : Mise en service de la station d'épuration de Papeete et de ses réseaux de collecte
- 2017 : Extension des réseaux de collecte du centre Vaima au quartier Paofai



Les Fonds européen de développement (FED) soutiennent les actions visant à promouvoir le développement économique, social et humain ainsi que la coopération régionale dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et dans les pays et territoires d'outre mer (PTOM). C'est le principal instrument d'aide communautaire pour la coopération au développement dans les pays. Le FED finance l'assainissement en Polynésie française depuis 1995 avec la mise en place du programme du 8^{ème} FED en faveur de la commune de Bora Bora. Ont suivi la programmation du 9^{ème} FED avec l'assainissement de Punaauia, et celui de Moorea. Avec le X^{ème} FED, l'Europe a financé plus de 5,3 milliards XPF de travaux d'assainissement en Polynésie.



SOMMAIRE

- 1. Objectif qualité de ville pour Papeete !**
- 2. Démarche environnementale et techniques innovantes pour un projet exemplaire**
- 3. Historique et programme des travaux**
- 4. Des réseaux de collecte en constante extension**
- 5. L'émissaire une réalisation unique dans le Pacifique**
- 6. Une station d'épuration innovante**
- 7. Assainissement : financement et maîtrise d'ouvrage**



1. Objectif qualité de ville pour Papeete !

L'assainissement des eaux usées est reconnu comme une activité essentielle au développement durable pour ses effets bénéfiques sur l'environnement, la santé et le développement urbain. Projet majeur et prioritaire pour la Ville de Papeete, sa dimension et ses spécificités en ont fait un projet unique en Polynésie française et même une référence dans le Pacifique.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

L'assainissement, c'est collecter les eaux usées domestiques dans un réseau distinct de celui des eaux de pluie, les traiter dans une station d'épuration puis les rejeter dans le milieu naturel sans le dégrader pour :

- Eliminer la pollution du centre-ville et améliorer le cadre de vie
- Permettre le développement de nouvelles activités (snacks, restaurants, commerces...) nécessitant un traitement d'eaux usées performant et conforme aux normes en vigueur

- Maintenir et développer des activités touristiques et culturelles sur le front de mer et le centre-ville, principaux lieux touristiques de la ville
- Atteindre à terme un niveau de qualité eau de baignade pour la plage Hokulea et le site de mise à l'eau des pirogues, afin que ces espaces redeviennent des zones de vie saines offertes à la population de Papeete

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ

Ce projet vise à la création d'un nouveau service public de proximité : l'assainissement collectif des eaux usées.

Cette notion de service public recouvre ainsi en même temps :

- La réalisation des infrastructures
- L'organisation du nouveau service
- L'utilisation par les bénéficiaires (raccordements)
- La gestion du service et sa pérennité

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU COLLECTIF : UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

Les administrés ont l'obligation de se raccorder au réseau public dans les deux années suivant la mise en service. Les travaux de raccordement sont à la charge du propriétaire dans les limites de sa propriété privée. Dans la mesure du possible les entreprises de travaux disposent les «tabourets de branchement» dans les emplacements les plus accessibles pour faciliter le raccordement au réseau.

LE SAVIEZ-VOUS ?

QUELLE EST NOTRE CONSOMMATION DOMESTIQUE MOYENNE ?

A Papeete, environ 200 litres d'eau par jour et par habitant, dont 93% pour l'hygiène corporelle, les sanitaires et le nettoyage de la maison, 1% pour l'eau de boisson.



Les eaux domestiques représentent environ 85% des volumes qui seront traités par la station d'épuration. Ces eaux non dépolluées contiennent du carbone (graisses ou matières fécales), du phosphore (produits détergents), et de l'azote (urine), trois polluants qui mettent en péril la biodiversité des rivières et du lagon.



2. Démarche environnementale et techniques innovantes pour un projet exemplaire



L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL

Le projet d'assainissement collectif des eaux usées de la Ville de Papeete s'inscrit dans une réelle démarche environnementale.

Des études d'environnement telles que l'étude d'impact environnemental et l'évaluation environnementale stratégique ont été menées afin de réduire les nuisances et d'atténuer l'impact de l'ensemble du projet sur l'environnement naturel.

Ainsi tous les travaux ont été réalisés selon un plan de gestion environnemental spécifique visant à limiter les nuisances liées aux chantiers (propreté du chantier, suivi des nuisances sonores, gestion du trafic routier, information de proximité).

Des études complémentaires sur le milieu récepteur du rejet d'eaux usées traitées ont permis de déterminer le tracé et la profondeur qui engendrent le moins d'impact pour l'environnement. Ainsi, le rejet à 300 mètres au-delà de la digue de Motu Uta et à 60 mètres de profondeur permet une meilleure dilution du rejet.

Par ailleurs, la découverte d'une biodiversité riche à cette profondeur a conduit à améliorer davantage la qualité du rejet. Un suivi environnemental est réalisé par une sonde permettant de mesurer l'évolution de paramètres physiques et chimiques de la zone du rejet.

Innovante et évolutive, la station d'épuration Te Ora No Ananahi s'inscrit elle aussi dans cette démarche de préservation de l'environnement.

Elle exploite en effet un procédé de traitement de type biologique qui dégrade et sépare les polluants des eaux usées et utilise l'énergie solaire pour réduire sa consommation électrique. Quant aux boues issues du traitement elles seront revalorisées en engrais.

L'UTILISATION DE TECHNOLOGIES DE POINTE

L'ensemble du projet se caractérise par l'exploitation de technologies de pointe spécifiques, innovantes, performantes et sécuritaires, certaines utilisées pour la première fois en Polynésie française tel que le forage de l'émissaire en récif ou la pose du réseau de collecte par les méthodes du fonçage, des tranchées à faibles largeur ou des tranchées larges.



3. Historique et programme des travaux

Le programme des travaux s'inscrit dans le schéma directeur de l'assainissement collectif des eaux usées de la Ville de Papeete. Il inclut la pose des réseaux de collecte dans le centre ville, la construction de la station d'épuration et de son émissaire, ainsi que le prolongement des réseaux de collecte vers l'entrée de la Vallée de la Tipaerui et vers l'est de la ville.



PHASE 1 2006 - 2009

Pose du réseau de collecte 3km, construction et mise en service de la station d'épuration pour la zone pilote (Zone marché – Hôtel de Ville)

Investissement :

- 330 millions de F.CFP (2,765 millions d'euros)

Financement :

- 100% Ville de Papeete

PHASE 2 2012-2016

Pose du réseau de collecte de Fare Ute au Centre Vaima (7km), construction de l'émissaire et de la station d'épuration « Te Ora No Ananahi »

Investissement :

- 4 milliards de F.CFP (33,520 millions d'euros)

Financement :

- 44,5% Etat via le Contrat de projets
- 44,5% Polynésie française
- 11% SEML Te Ora No Ananahi

PHASE 3 2017 – 2019

Extension du réseau de collecte de 7km du Centre Vaima vers le quartier Paofai

Investissement :

- 2 milliards F.CFP (16,760 millions d'euros)

Financement :

- X^{ème} FED (Fonds Européen de Développement)

PHASE 4 2019 – 2021

Extension du réseau de collecte du quartier Paofai jusqu'à l'entrée de Tipaerui

Investissement :

- 1,5 milliards de F.CFP (12,570 millions d'euros)



4. Des réseaux de collecte en constante extension

Entre 2006 et 2016, 10 kilomètres de réseaux ont déjà été posés et mis en service sur la plaine littorale de Papeete, du Centre Vaima à Fare Ute, et d'ici 2019, une nouvelle extension des réseaux est prévue du Centre Vaima vers le quartier Paofai.

Financés par le Contrat de Projets, la Polynésie française, la Ville de Papeete et la SEML Te Ora No Ananahi, les 10 premiers kilomètres de réseaux permettent déjà le raccordement de 600 abonnés. Grâce à des travaux effectués majoritairement de nuit, en limitant les ouvertures de tranchées grâce à des technologies de pointe tels que le fonçage et le forage, la Ville de Papeete s'est attachée à limiter les nuisances et les problèmes de trafic routiers.



UNE NOUVELLE PHASE D'EXTENSION DES RÉSEAUX DE COLLECTE D'ICI 2019

Entre décembre 2017 et juillet 2019, **7 kilomètres de réseaux supplémentaires seront posés**, essentiellement entre le Centre Vaima et le quartier Paofai, **grâce au financement du X^{ème} FED** (Fonds Européen de Développement), à hauteur de 2 milliards F.CFP. Une extension qui prévoit **3 nouveaux postes de refoulement, un poste de relevage et 210 tabourets de branchement** afin de relier les futurs usagers du réseau. Cette dernière phase viendra ainsi compléter la zone 1 pour atteindre environ 1200 abonnés raccordables. Pour cette zone 1FED, 2 groupements d'entreprises réaliseront la pose des réseaux : Lot 1 JL-POLYNESIE-INTERROUTE-ECI et lot 2 INTERROUTE-JLPOLYNESIE-ECI. Ces entreprises ont également participé aux travaux de la zone 1A. Elles pourront mettre leurs compétences et leur expérience à profit sur cette nouvelle extension.



Chiffres clés :

- > **17 km** de réseaux posés d'ici fin 2019
- > **Environ 1200** abonnés raccordables d'ici fin 2019 représentant environ 50% du volume raccordable à la station d'épuration dimensionnée à 3500m³ d'eaux usées/jour
- > **2 milliards F.CFP** d'investissement du X^{ème} FED



5. L'émissaire : une réalisation unique dans le pacifique

Après traitement les eaux usées sont rejetées, sans risque pour le milieu naturel via un émissaire en océan, réalisé par forage depuis la digue de Motu Uta et dont le rejet est situé à 300m au delà de la digue et à 60 mètres de profondeur.

Il se compose :

- D'une partie lagunaire de 500 mètres, du remblai de la Papeava à la digue est de Motu Uta, maintenue sur le fond du chenal.
- D'une partie maritime de 300 mètres, réalisée par forage dirigé, une méthode complexe et très spécialisée.

Des études sur le milieu récepteur ont permis de déterminer le tracé et la profondeur de l'émissaire afin de garantir le minimum d'impact pour l'environnement.



6. Une station d'épuration innovante

Située sur le remblai de la Papeava à Fare Ute, la station d'épuration Te Ora No Ananahi permet de traiter l'ensemble des eaux usées collectées de la zone.

Respectueuse de l'environnement, innovante, performante et évolutive elle exploite un procédé biologique. Cette étape décisive du traitement consiste à éliminer la pollution organique grâce à des micro organismes qui vont dégrader et séparer les polluants des eaux usées.

Les boues issues du traitement sont ensuite séchées dans une serre solaire et revalorisées en engrais grâce au procédé d'hygiénisation. Quant aux eaux usées elles sont rejetées après traitement via un émissaire en océan.

Evolutive, elle est aujourd'hui en mesure de traiter jusqu'à 3500 m³ d'eaux usées par jour, mais ses capacités de traitement pourront, sur le même terrain, être multipliées par 4 dans les prochaines décennies.





7. Assainissement : financement et maîtrise d'ouvrage

FINANCEMENT

La commune de Papeete a assuré un investissement initial de 330 MF sur fonds propre pour la mise en place de l'assainissement collectif autour de l'Hôtel de Ville, ce qui a permis de démontrer la faisabilité de cette opération d'envergure auprès des investisseurs institutionnels.

Le Contrat de Projets a ensuite financé la pose du réseau de collecte de Fare Ute au Centre Vaima (7 km), la construction de la station d'épuration et de l'émissaire pour un montant de 4 milliards FCPF HT. Le projet est ainsi financé à 89 % par l'Etat et la Polynésie française, qui se partagent à part égale le montant investi tandis que les 11 % restants sont assumés par la SEML Te Ora No Ananahi.

Un investissement supplémentaire de 2 milliards de FCPF HT assuré par le Fonds Européen de Développement permet à présent l'extension du réseau de collecte du Centre Vaima vers le quartier Paofai dès 2017. Le marché financé par le FED est décomposé en deux lots :

- **Le lot 1** pour la zone comprise entre le Parc Bougainville et Paofai pour un montant de 983 808 705 FCPF HT soit 1 111 703 837 FCPF TTC.
- **Le lot 2** pour la zone comprise entre Paofai et Fare Ute pour un montant de 647 500 000 FCPF HT soit 731 675 000 FCPF TTC.

Le FED finance également le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 129 896 151 FCPF HT soit 146 782 651 FCPF TTC.

MAÎTRISE D'OUVRAGE DU CHANTIER : SEML TE ORA NO ANANAHI VILLE DE PAPEETE ET LA POLYNESIE FRANCAISE

Quoi ?

La SEML Te Ora No Ananahi a été créée pour mettre en œuvre le projet d'assainissement collectif des eaux usées de la Ville de Papeete.

Qui ?

C'est une Société d'Economie Mixte Locale qui associe la Ville de Papeete pour 85% et quelques partenaires privés. Elle est dirigée par Paul Maiotui, Président Directeur Général et 1^{er} adjoint au Maire de Papeete.

Comment ?

La SEML est le maître d'ouvrage de tous les travaux et la gestionnaire des installations : elle exécute les grandes orientations prises par la ville. C'est donc la Ville de Papeete, via une convention de concession, qui impose à la SEML le calendrier des travaux, les priorités d'actions et le niveau de la redevance auprès des usagers. Dans le cadre des travaux d'extension financés par le X^{ème} FED, le Pays apporte sa collaboration à la Ville de Papeete en tant que maître d'ouvrage délégué.

Pourquoi ?

La loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement collectif d'ici 2024.